



**HAL**  
open science

## Nouveaux élus, nouvelles élites politiques : Des incarnations républicaines ?

David Gagneur

► **To cite this version:**

David Gagneur. Nouveaux élus, nouvelles élites politiques : Des incarnations républicaines ?. *Revue historique de l'océan Indien*, 2016, Elites dans les pays de l'Indianocéanie (XVIIIe-XXe siècles), 13, pp.315-330. hal-03271036

**HAL Id: hal-03271036**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03271036>**

Submitted on 25 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Nouveaux élus, nouvelles élites politiques : Des incarnations républicaines ?

David Gagneur  
Docteur en Histoire

En 2004, alors que nous sommes sur le point d'achever notre thèse sur les élites politiques de La Réunion entre 1870 et 1914, nous entreprenons d'aller à la rencontre d'un échantillon du personnel politique du temps présent en les amenant à se questionner sur leurs lointains prédécesseurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Nous avons avec notre directeur de recherche de longs échanges sur l'intérêt de cette mise en perspective historique, celui-ci me mettant en garde sur l'enquête orale comme objet fabriqué de toutes pièces pour les besoins de la recherche.

Même si ce champ d'investigation a été écarté, force est de constater que les premières « conversations » ont fait apparaître une vision stéréotypée des élites politiques de la période étudiée : le profil type du propriétaire terrien – nostalgique de l'Ancien régime colonial, républicain par opportunisme plutôt que par conviction, caractérisé par un atavisme politique – constitue un invariant de ces entretiens semi-directifs. Sans être complètement erronée, cette schématisation est partielle.

Il faut envisager ces hommes politiques principalement sous un angle démographique, sociologique avant de pouvoir conclure sur un éventuel renouvellement de ce personnel politique protéiforme.

### I – le recensement des élites politiques

Les critères d'identification des élites politiques scandent notre première étape, ceux-là même qui nous permettent de reconnaître les gouverneurs, les sénateurs, les députés, les présidents du Conseil général, les maires. Nous avons scruté les vies et les carrières de nos 165 hommes en les groupant (coupe transversale).

Le questionnaire soumis à un traitement informatique fournit les multiples entrées d'un codage social. Plusieurs variables dessinent le profil type de chaque élite :

- **L'âge d'accès aux différentes fonctions politiques**

**Accès aux différentes fonctions politiques d'après les tranches d'âges<sup>732</sup>**

| Tranches d'âges               | < 30ans | 30-39 ans | 40-49 ans | 50-59 ans | >60 ans | Âge moyen |
|-------------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|---------|-----------|
| Maires                        | 4,4     | 28,5      | 32,1      | 20,4      | 14,6    | 46,7 ans  |
| Présidents du Conseil général | 0       | 0         | 41        | 45,4      | 13,6    | 50,9 ans  |

<sup>732</sup> NB : les résultats sont exprimés en pourcentages.

|           |   |      |      |    |    |          |
|-----------|---|------|------|----|----|----------|
| Députés   | 0 | 33,3 | 66,7 | 0  | 0  | 41,8 ans |
| Sénateurs | 0 | 0    | 0    | 60 | 40 | 60,2 ans |

#### Âge des gouverneurs à leur affectation à La Réunion

| Tranches d'âges | < 30ans | 30-39 ans | 40-49 ans | 50-59 ans | >60 ans | Âge moyen |
|-----------------|---------|-----------|-----------|-----------|---------|-----------|
| Part en %       | 0       | 0         | 41,7      | 41,7      | 16,6    | 51,1 ans  |

L'âge apparaît comme un indicateur pour la répartition des principaux rôles politiques. Ces derniers dépendent en outre dans une large mesure de la fortune, la qualification, la spécialisation et le savoir. Le cadre familial peut avoir une grande importance, nombreuses sont les situations héritées directement de la famille. Les normes institutionnelles définissent pour des postes un âge restrictif.

- **Les origines sociales**

Pour Giovanni Busino, « toutes les recherches historiques montrent que l'origine sociale et l'ascendance familiale facilitent l'accès à l'élite, au sens étendu du terme, sans pour autant constituer en soi une condition nécessaire et suffisante »<sup>733</sup>.

Partant de ce postulat, nous avons entrepris d'une part de vérifier si ces atouts sont transposables aux élites politiques de La Réunion. Y aurait-il une sentence sociale favorisant un profil type d'élus ou au contraire, corrélation entre mutations politiques et mutations sociales ? Il s'agit ensuite de spécifier l'existence éventuelle d'une proximité idéologique et de valeurs transmises par les parents à leurs enfants. « Tel père, tel fils » : l'attrait pour l'action politique résulterait d'un héritage transmis et assumé.

Le fait pour les pères de détenir une charge crée des conditions favorables pour celui qui serait tenté à son tour de briguer un mandat. Une simple observation des antécédents paternels suffit à rendre compte du phénomène. La généalogie politique des dirigeants a été mise en lumière. Un tiers d'entre eux a un ascendant ayant joué un rôle sur la scène publique. Si nous limitons cette recherche aux pères, près d'un cinquième des élites recueille un patrimoine politique. Parmi ces héritiers, un dixième compte plusieurs membres de sa famille ayant occupé des fonctions électives. Nous sommes dans ce cas précis en présence de véritables lignées. Cette transmission transgénérationnelle des charges induirait que le milieu politique n'est du reste pas également ouvert.

- **Le lieu de naissance**

L'enracinement local des maires, des édiles, permet de souligner un caractère discriminant du mode de recrutement pour cette fonction. Les données recueillies concernent 128 personnes sur 137 maires au total. 8 élus sur 10 sont nés dans la Colonie, confirmant un ancrage insulaire. Plus le lieu

<sup>733</sup> Giovanni Busino, *Élite et Élitisme*. Paris : PUF, 127 p. (Que sais-je ? n° 2692), p. 88.

de naissance est éloigné de la commune d'élection, moins ils ont de chances d'accéder à cette fonction.

L'exécutif du Conseil général est occupé par des hommes politiques originaires de Saint-Denis, de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de la Métropole. Les centres « urbains » les plus peuplés fournissent la représentation la plus importante, soit 15 présidents sur les 22 recensés de 1870 à 1914. Saint-Denis domine, puisque plus du tiers des chefs de ce conseil y sont nés.

Le recrutement des sénateurs est beaucoup plus ouvert que celui des députés. Pour ces derniers, l'origine géographique devient un facteur clé de l'élection. Pour François de Mahy, il paraît logique d'opter pour la seconde circonscription : « Dévoué à l'île entière, mais ne prétendant pas à une double candidature, je me présente naturellement dans la deuxième circonscription où est ma ville natale »<sup>734</sup>.

La place de Georges Bousset dans cette communauté est particulière. Son « parachutage » politique de la Mère patrie à La Réunion est diversement apprécié par les électeurs et par la presse. L'extranéité joue en sa défaveur.

S'agissant du corps des gouverneurs qui n'a aucune légitimité populaire, étant nommés par les bureaux parisiens du Pavillon de Flore, le lieu de naissance n'a pour ceux-ci aucune signification caractéristique. Sur les 12 gouverneurs titulaires recensés, 9 sont nés en Métropole et 3 Outre-Mer.

#### • L'environnement familial

Notre quête nous mène ensuite dans l'univers de la contrainte démographique, où sont étudiées les structures de cette population particulière. La valeur sociologique des données fournit des compléments d'informations sur l'environnement familial. Les parents, les collatéraux ou aïeux, modèlent consciemment ou pas celui qui n'a pas encore des responsabilités politiques, ils le façonnent, lui transmettent des valeurs familiales, des conventions, mais aussi des craintes, des aspirations, des préjugés. Puis, vient le temps où le jeune homme s'affirme, où ces innombrables différences, minimes ou majeures, tracent les contours de chaque personnalité. Les nuances, les évolutions, les contestations ne manquent pas, reste à savoir si elles sont suffisamment grandes pour affirmer qu'il y a rupture.

154 filiations légitimes sont avérées. La famille nucléaire constitue un modèle, la norme. Reste le cas hétérodoxe de 4 enfants naturels, le fait semble, pour les élites, casuel, qui se distinguent visiblement du reste de la population réunionnaise plus encline à concevoir des enfants hors mariage.

Cette question en amène une autre, celle de la couleur au sein d'une société qui s'est édifiée sur l'inégalité des « races », et où la couleur de la peau est un critère essentiel de cette distinction des hommes. La France du XIX<sup>e</sup> siècle continue d'ailleurs de sacrifier, comme ses voisins européens, cette hiérarchisation. Pour comprendre cette société coloniale, il nous est apparu fatal d'établir cette différenciation. Cette carnation a des

---

<sup>734</sup> Affiche électorale reproduite dans Henri Maurin, Jacques Lentge, *Le Mémorial de La Réunion*, t. 3 3 : 1849-1882, *op. cit.*, p. 405.

répercussions non négligeables sur la vie politique, sur les rapports entre hommes politiques. La Réunion n'échappe pas au courant évolutionniste, loin s'en faut, qui considère la « race » comme facteur d'explication des évolutions de l'Humanité.

Le nom se révèle particulièrement opérant pour faire apparaître ces origines. 14 d'entre eux ont des patronymes d'affranchis et peuvent être considérés comme des hommes de couleur. Le plus illustre de leurs représentants est Lucien Gasparin, sans doute parce qu'il se fait élire au poste convoité et éminent de député. Tous les autres sont maires, voire conseillers généraux.

Ce nom n'est pas toujours évident à porter. Ainsi, Denis Senaud, maire de Saint-André et conseiller général, est né Libre le 8 avril 1823, avec pour seule identité ses prénoms : Denis, Auguste. Sa mère, Jeanne Louise Chariapa, appartient à une famille d'origine indienne, libre et établie à Saint-André depuis deux générations. Son père est connu sous la dénomination de François Aristole. Or le nom Senaud n'est porté uniquement que par Denis et son frère François, leur sœur garde quant à elle celui d'Aristole. Comment se sont-ils attribué ce nom ? Nos recherches sont demeurées infructueuses, mais lorsque Denis Senaud décède le 23 octobre 1895, il est porté sur son acte de décès qu'il est fils d'Aristole Senaud, alors que ce dernier n'a jamais porté ce nom. Les frères Senaud sont d'importants commerçants de Saint-André, qui souhaitent peut-être effacer tout ce qui les rattache au groupe marginal et méprisé des Libres de couleur de l'Ancien Régime colonial.

L'homme politique de couleur n'a pas forcément un nom « noir ». Derrière un patronyme « blanc », et non des moindres, se cache parfois un métissage. C'est le cas de Charles Lebihan, né Libre sous le nom de Pachar, d'Auguste Pignolet de Fresne ou d'Alfred de Peindray d'Ambelle, dont les mères sont descendantes d'affranchis.

À l'opposé justement il y a cette « aristocratie » décriée par une partie de la presse : « Elle met davantage en relief une attitude, un certain cloisonnement. La noblesse n'a aucune signification véritable à La Réunion puisqu'elle n'a jamais été juridiquement instituée avec ses privilèges. Mais il existe cependant un sentiment d'appartenance, et l'avènement de la République ne signifie pas pour autant disparition de cet attachement ». Il convient d'ajouter à cette communauté, d'autres familles bourgeoises de vieille souche créole, auxquelles les précédents se sont alliés au fil des générations. Nous pourrions citer entre autres les familles Auber, Aubry, Manès.

À côté se trouvent ceux dont les noms sont les plus répandus dans l'île, ceux dont l'installation de leur famille remonte aux premières heures de la colonisation : ainsi les Payet et Hoarau/Hoareau pour ne citer que les plus notoires. 7 élus locaux portent le patronyme de Hoarau, toutes orthographes confondues, sachant que tous descendent du pionnier René Hoarau arrivé en 1665. Il s'agit du patronyme le plus représenté parmi les responsables politiques particulièrement dans le sud de l'île.

L'ensemble des élites politiques locales, comme le reste de la population, ne peuvent cependant être repérés par la classification exclusive de caractères ethniques purs, tant la population est « formée de métis diversifiés à l'infini ». L'apparence blanche toutefois doit être retenue, elle domine les élites politiques, l'élément de couleur demeurant moindre quoique naissant. La Troisième République coloniale semble sur ce dernier point plus ouverte que les régimes précédents, et plus encline à accepter ces nouveaux éléments.

- **La formation**

Dans l'ensemble, plus la fonction politique est importante, plus le niveau de formation est élevé. Ce résultat découle d'une norme tacite républicaine, le candidat doit se distinguer pour se faire élire ou être nommé, le personnel politique est censé être constitué de la fine fleur de la société. Il faut entendre par là une sacralisation des savoirs pour pouvoir être. Il existe au sommet de la hiérarchie les hommes de talents, les « génies », et en dessous la masse des gens « ordinaires » que nous retrouvons surtout chez les maires. La commune, unité territoriale de base, ne semble pas fixer de barrières quant à l'éducation, à cela près qu'il existe des spécificités géographiques, puisque les quartiers les plus peuplés, sièges de diverses administrations, lieux de relations et de clientèles, manifestation de l'élévation sociale, attirent les mieux formés. Pratiquement un dirigeant sur deux aurait intégré des études secondaires voire universitaires à son capital culturel. Le Droit et la Médecine occupent pour les étudiants à l'Université une place de choix, nous l'avons souligné pour les parlementaires, mais le fait se vérifie pour l'ensemble des élites politiques. L'organigramme de l'enseignement supérieur français fait de ces facultés traditionnelles une filière des notables, même si, comme l'a démontré Raoul Lucas, quelques voix s'élèvent dans la colonie pour dénoncer un modèle éducatif étriqué.

Somme toute, l'analyse ne saurait se prétendre exhaustive, elle doit être nuancée par les limites même du recensement des formations, d'abord parce que le poids démographique est inégal selon la fonction politique étudiée, ensuite la disparité des données ne permet pas une étude détaillée de l'ensemble des élites politiques. Il a été néanmoins plus aisé de pister celui qui est diplômé, précisément parce que ce dernier n'hésite pas à faire état de ses titres lorsque l'occasion se présente : une marque de reconnaissance, une identité discriminante, une différenciation d'avec l'Autre.

- **La profession**

Le dénombrement des activités professionnelles montre la force du monde rural. Les propriétaires sont nombreux, près d'un maire sur deux tire ses revenus de la terre et constituent le premier groupe socioprofessionnel identifié. La société de La Réunion est avant tout agreste, basée sur la plantation où des liens se développent entre la famille possédante et la main-d'œuvre. Ces relations dépassent largement le cadre de l'habitation pour se répercuter sur la vie politique. La lecture des procès-verbaux de plusieurs agents de police et de gendarmerie met en relief cette dépendance des travailleurs vers ceux qui les emploient. Ces derniers n'ont cessé d'user de leur influence pour faire valoir leurs intérêts politiques. Cette subordination

aux intimités du possédant prouve le maintien des mentalités liées à d'anciennes structures sociales et économiques, et la vie rurale des différents quartiers de l'île est fortement marquée par cet ordre colonial. Le propriétaire y joue un rôle central, père de famille, il est tout autant patriarcal dans ses rapports avec ses travailleurs, engagés ou colons partiaires.

Plusieurs types d'agriculteurs doivent être distingués. Divers paramètres ont été retenus pour la distinction entre grands et moyens propriétaires.

- Grands propriétaires de biens-fonds, industriels, négociants
- Professions scientifiques, techniques et gestionnaires
- Hauts fonctionnaires de l'Administration coloniale et locale
- Moyens et petits propriétaires, commerçants
- Employés, ouvriers, artisans et cultivateurs

Les premiers possèdent en général plus d'une centaine d'hectares cultivés, généralement en sucre, qu'ils traitent dans leur propre usine. Une main-d'œuvre abondante, immigrée et majoritairement engagée, plus rarement indigène, travaille sur les plantations. Beaucoup sont en proie à des difficultés économiques et vivent les dernières heures de leur statut de grand planteur-usinier : Montbel Fontaine assiste désarmé au rachat de sa propriété du « Baril » par le Crédit Foncier Colonial, de même le très puissant Julien Gillot L'Étang est poussé à l'adjudication de son domaine de la « Rivière-des-Pluies ». D'autres, en revanche, réussissent à s'enrichir en plein marasme économique : la réussite d'Armand Barau et celle de Jacques Adam de Villiers illustrent ces exceptions.

Les moyens propriétaires sont plus nombreux. Ils s'efforcent de mettre en valeur leur patrimoine foncier en se lançant dans la diversification des cultures. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les essences à feuilles persistantes attirent les exploitants : Louis Aimé Carron est le premier à introduire à la Plaine-des-Palmistes la culture et la distillation du géranium. Il fait d'ailleurs des émules puisque les maires palmyrien Bernard Ginot et Alfred Caillé se lancent dans l'entreprise en adoptant cette plante herbacée qui s'acclimate particulièrement bien à la fraîcheur des hauteurs. L'introduction de cette espèce végétale date de 1870, mais son exploitation commence véritablement dans les années 1880.

Le troisième secteur (hauts fonctionnaires, cadres de l'administration coloniale et locale) est quasiment inexistant pour cause d'incapacité juridique

qui touche le fonctionnaire quant à l'exercice de responsabilités politiques. Pourtant, des maires sont recensés comme serveurs de l'administration coloniale, or la loi municipale du 5 avril 1884 fixe les conditions d'inéligibilité pour tous les individus ayant une quelconque rémunération ou intérêt dans divers services de la fonction publique coloniale et locale. L'article 34 précise néanmoins les limites du champ d'application : « Il ne faut pas toutefois confondre avec les agents salariés de la commune, les agents des établissements subventionnés par la commune, mais qui ont leur administration et leur budget distincts. L'inéligibilité n'atteint en effet que les agents payés directement sur le budget communal ». Georges de Lépervanche remplit ces conditions : maire du Port de 1900 à 1903, il est momentanément agent comptable d'un service parapublic relevant du budget de l'administration coloniale

Le quatrième secteur est constitué par des moyens et petits planteurs, des commerçants, d'une petite bourgeoisie propriétaire. La première composante de cet agrégat socioprofessionnel vient d'être étudiée plus avant. Ceux qui gagnent leur vie dans le commerce vendent surtout au détail, répondant ainsi aux besoins essentiels des habitants. Ils sont 8 à tenir des boutiques, lieux de transaction où les produits achetés ne sont plus fabriqués par ceux qui les proposent aux consommateurs, lieux de proximité ensuite où se valorise le contact à la clientèle. Les marchands quant à eux se spécialisent dans la vente d'un article. Jules Élysée Bénard est débitant de tabac à Saint-Louis, Émile Hoareau marchand d'étoffes à Saint-Joseph. Le métier n'exige pas de connaissances ou de formation particulières, se contentant d'un savoir empirique ayant trait à chaque ressort de l'activité commerciale. Ces petits-bourgeois sont jaloux de leur indépendance et affichent leur différence vis-à-vis des petits salariés, des ouvriers. Quelques-uns ont même la prétention d'être employeurs. La Troisième République s'appuie sur cette catégorie sociale du petit capital, mais davantage sur les élus d'un profil scientifique, technique, gestionnaire – le deuxième secteur – bref ayant un savoir, une compétence intellectuelle. Cette catégorie socioprofessionnelle est particulièrement bien représentée chez les maires et suit le quatrième secteur (moyens, petits propriétaires, commerçants).

Les professions médicales comptent pour plus de la moitié, le métier bénéficie assurément d'une bonne image au sein de la population. Le sous-équipement en infrastructures sanitaires engendre des conditions de travail laborieuses, et la prétention de fournir des soins corrects à l'ensemble des habitants relève de la gageure. Les vagues épidémiques sèment périodiquement la peur parmi les insulaires qui n'ont d'autre échappatoire que l'attente de la disparition du mal sur cette terre isolée. Le corps médical se dépense en général sans compter, parfois au péril de sa propre vie. Les médecins Jules Bosse et Hyacinthe Chauvet en font les frais à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le dévouement de ces héros leur confère une aura particulière, au risque de les qualifier de thaumaturges lorsque la guérison survient. Au bas de l'échelle s'ajoutent les « petits » du cinquième secteur assimilant les employés, artisans, ouvriers et cultivateurs. Ce sous-ensemble compte

principalement des travailleurs de la terre. Trouver la nature des activités agricoles des plus humbles est une entreprise délicate. Il est bien probable que le sucre ne soit pas leur préoccupation première, car comme l'indique à juste titre Jean Prolo dans *Le Peuple* en 1911 « Au prix que se vend le sucre, on ne peut plus cultiver des pentes trop éloignées de l'usine, où le rendement est faible et l'extraction coûteuse ». À l'instar des moyens propriétaires, ils optent vraisemblablement pour les plantes à parfum ou les cultures vivrières. Il y a donc des élites politiques, plurielles.

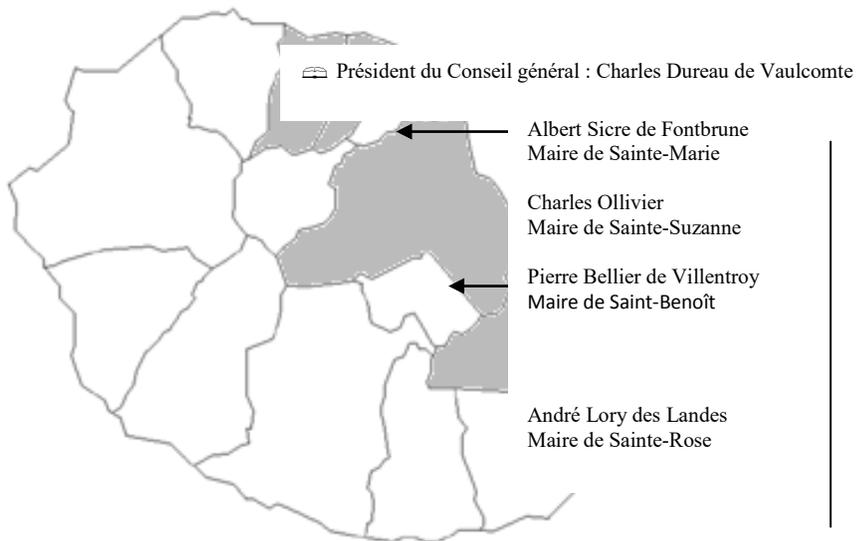
## II – La dimension sociale

L'honneur, la gloire, la reconnaissance : tous les éléments qui permettent aux éminents de se distinguer, de se démarquer, de s'illustrer, ont été abordés. Ainsi le mariage, rite de passage, lien social, est aussi envisagé comme un acte « politique », où les stratégies d'alliance familiales sont courantes à l'égal d'un opportunisme social qui pose des préalables économiques à l'union. L'homogamie néanmoins domine, à côté, la mésalliance ou encore le célibat demeurent hors normes.

- **Le mariage un acte quasi-politique**

Famille et politique s'entremêlent, l'étude minutieuse de la sélection des tiers – requis pour la validité de cet acte d'état civil – dévoile les ramifications des *gens* créoles.

**Carte de l'emprise de la *gens* Bellier sur les charges politiques locales : l'année 1877**



En retenant l'année 1877 comme référence, nous nous apercevons que le clan étendu des Bellier a réussi à placer 6 des siens à des fonctions élitaires : Alexandre de Laserve au Parlement, Charles Dureau de Vulcomte

à la présidence du Conseil général, Charles Ollivier à la tête de la mairie de Sainte-Suzanne, Albert Sicre de Fontbrune à Sainte-Marie, André Lory des Landes à Sainte-Rose et Pierre Bellier de Villentroy à Saint-Benoît. Ce dernier retrouve au Conseil général ses beau-père et beau-frère Adrien et Émile Bellier<sup>735</sup>.

L'examen de notre groupe après le mariage donne presque 60 % d'élus qui ont un lien de parenté avec un autre dirigeant durant la période<sup>736</sup>, autant dire que la famille s'affirme comme un facteur quasi-inconditionnel pour exercer la politique. Même les Métropolitains ont pris conscience de ces enjeux puisque la moitié d'entre eux – par leur alliance avec une Créole – devient parente d'un autre membre de notre échantillon d'élites.

L'approfondissement de notre enquête généalogique fait apparaître une dizaine de parentèles qui fournissent un tiers des élites politiques de La Réunion entre 1870 et 1914. Cette présentation simplifiée des grands foyers politiques de La Réunion pour la période retenue prouve que la famille est le contexte et l'instrument des carrières politiques.

La plupart de ces patriciens ne portent pas les patronymes des ensembles auxquels ils sont rattachés, c'est que, par le jeu des alliances, ce sont les femmes qui fédèrent ceux qui exercent le pouvoir. Albert Blay et Hyacinthe Chauvet sont liés par leurs épouses, des demoiselles Vergoz, cousines germaines. Félix Crépin et Charles Ollivier sont beaux-frères par les filles Bellier. Ces belles dames apportent l'assise financière qui donne la possibilité à leurs conjoints de faire de la politique et le mariage tisse autour du nouveau venu tout un réseau de relations.

#### • Le recensement du patrimoine élitare...

...n'est pas une entreprise aisée. Nous avons estimé plutôt qu'inventorié les fortunes –diverses– des responsables politiques. Si leurs richesses se situent largement au-dessus des revenus moyens de la population, la majorité endure à l'instar des grands propriétaires les effets de la débâcle économique. Des exemples de réussite sont à distinguer dans cette morosité ambiante, mais en temps de crise, ils restent une exception.

#### Taille des exploitations de différents échantillons d'élites politiques

| Superficie        | 1878             |                         | 1902             |                         |
|-------------------|------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
|                   | Propriétés aires | Résultats exprimés en % | Propriétés aires | Résultats exprimés en % |
| > 100 ha          | 21               | 40,4                    | 13               | 26,5                    |
| Entre 5 et 100 ha | 23               | 44,2                    | 29               | 59,2                    |
| < 5 ha            | 8                | 15,4                    | 7                | 14,3                    |
| TOTAL             | 52               | 100                     | 49               | 100                     |

<sup>735</sup> Pierre Bellier de Villentroy représente le 4<sup>e</sup> canton (Saint-Benoît/la Plaine-des-Palmistes/Sainte-Rose), Adrien Bellier le 1<sup>er</sup> (Saint-Denis) et Émile Bellier le 9<sup>e</sup> (Saint-Joseph/Saint-Philippe). ADR 2 PER 714, *Annuaire de La Réunion*, n° 24, 1877, p. 85. Cf. carte des cantons, Annexe II, p. 589.

<sup>736</sup> 90 sur 152 en retranchant les 11 gouverneurs à l'exception de Manès, natif de La Réunion, ce qui donne une proportion de 59,2 %.

En retenant deux années de référence pour lesquelles nos données sont les plus complètes, 1878 et 1902, nous constatons néanmoins l'effritement de la représentation de la grande propriété parmi les élites politiques. Entre-temps, de nombreuses saisies consécutives à des faillites sont intervenues, et des héritiers se retrouvent dans une position socioéconomique moins avantageuse que leur père. Camille Louvart de Pontlevoye n'a pas pu contrer les effets dévastateurs de la crise, lui qui avait dû se réjouir de recueillir « Les Cascades », légué par son père.

- **Les réseaux, les sociabilités élitaires**

Briller, peser en société signifie en outre intégrer des réseaux. En ce qui concerne les pratiques spirituelles, le catholicisme demeure la religion dominante, il est puissant par le nombre de ses fidèles, et quiconque a prétention de faire de la politique ne peut se permettre d'y rester indifférent. Assister aux offices permet de se retrouver dans un lieu de sociabilité. L'Église édicte la morale normative, elle insère dans la société. L'ancien engagé annamite Say, futur maire du Port, l'a bien compris, le 3 septembre 1878, il reçoit le baptême en l'église de l'Assomption et prend le nom de Joseph<sup>737</sup>. L'appartenance à cet ensemble ne saurait pour autant être le seul lien social.

L'univers relationnel s'enrichit d'une force grandissante de cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celle aux contours secrets de la franc-maçonnerie. L'Orient de Saint-Denis, par le biais de l'influente Loge de l'Amitié, s'applique à promouvoir une liberté de pensée et de culte, une égalité entre les hommes quelle que soit leur race, une fraternité envers ceux qui sont dans le besoin. La devise républicaine sacralisée est de ce fait honorée. Chaque impétrant se promet « d'aimer ses Frères, de les aider de tout [son] pouvoir et de mettre en pratique, en toutes circonstances, la grande loi de la solidarité humaine qui est la doctrine morale de la Franc-Maçonnerie »<sup>738</sup>. Ces solidarités voulues, délibérément construites profitent aux membres en de nombreuses circonstances de la vie professionnelle ou politique.

- **L'évergétisme associatif et culturel**

L'évergétisme associatif et culturel est un indicateur de la reconnaissance sociale. Les actions socioculturelles couvrent une gamme étendue d'œuvres de bienfaisance, de secours, qui se déploient dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la culture. La santé est le domaine réservé des professions médicales qui, par leurs divers engagements, renforcent leur notoriété auprès d'une population dont la faiblesse physiologique est générale. La « Société savante des Sciences et des Arts » réunit tout ce que l'île compte de lettrés. Constituée par l'arrêté local du 27 décembre 1855, elle est reconnue à titre de société scientifique, littéraire et artistique, par le ministre de l'Instruction publique, le 24 novembre 1855. La « Société des Sciences et des Arts »

---

<sup>737</sup> Cercle Généalogique de Bourbon, *Liste des baptêmes d'après les relevés fournis par l'Évêché*, 1854-1909, acte 137.

<sup>738</sup> Archives du Grand Orient de France, obligation prêtée au cours d'une initiation au premier degré, exemple de Louis Brunet le 16/8/1902.

succède aux tentatives de création d'associations culturelles comme la « Société Philotechnique », « L'Athénée de Bourbon » qui n'ont pas eu le succès escompté<sup>739</sup>. La « Société des Sciences et des Arts », dans le souci affiché de satisfaire et de propager les choses de l'intelligence et de l'esprit, devient une institution culturelle jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### • Les distinctions honorifiques

Les distinctions honorifiques renforcent de leur côté cette expression de la vanité élitaire. Les honneurs se déclinent d'après le domaine où l'homme s'est illustré. Pour les mérites civils et militaires, la Légion d'Honneur a la première place dans l'ordre de préséance, viennent ensuite la Médaille militaire pour ceux qui ont rendu des services exceptionnels dans les corps d'armée, et les ordres ministériels des Palmes académiques pour des personnes enseignantes ou non ayant rendu des services éminents à l'éducation, et le Mérite agricole, institué par le ministre Jules Méline le 7 juillet 1883.

#### Répartition des distinctions honorifiques selon les fonctions politiques exercées

|                         | Gouverneurs | Sénateurs | Députés | Présidents<br>du Conseil<br>général | Maire | TOTAL     |
|-------------------------|-------------|-----------|---------|-------------------------------------|-------|-----------|
| Légion<br>d'honneur     | 12          | 2         | 1       | 7                                   | 15    | <b>37</b> |
| Médaille<br>militaire   | 0           | 0         | 0       | 0                                   | 1     | <b>1</b>  |
| Instruction<br>publique | 3           | 1         | 1       | 3                                   | 1     | <b>9</b>  |
| Palmes<br>académiques   | 3           | 1         | 2       | 3                                   | 16    | <b>25</b> |
| Mérite agricole         | 1           | 0         | 1       | 1                                   | 10    | <b>13</b> |
| Autres                  | 1           | 0         | 1       | 2                                   | 4     | <b>8</b>  |

La réussite sociale constitue un atout non négligeable elle sert même une carrière politique. Ces hommes politiques s'affirment socialement dans une colonie partagée entre la tradition et la modernité. Si les mutations économiques sont aisément perceptibles, les mentalités ne sauraient quant à elles évoluer aussi rapidement. Le lien social est encore imprégné des usages de l'Ancien Régime colonial, avec ses préjugés de couleur, de conscience de place entre autres. Notre échantillon d'hommes, appelé à exercer le pouvoir, est entrevu à travers un prisme de la société insulaire.

L'objectif est bien de trouver les éléments, les codes, qui les distinguent des autres, c'est en ce sens l'écriture d'une histoire de l'inégalité, des hiérarchies, car les futures élites sont hypothétiquement censées être différentes des gouvernés, et réunir les conditions, les avantages, les capacités qui permettent de les reconnaître. À moins qu'elles ne soient proportionnellement représentatives de la société, ce dont nous doutons

<sup>739</sup> Voir sur ce point le mémoire de Patricia Sorrès, *L'émergence d'une élite intellectuelle insulaire : l'exemple de la Société des Sciences et des Arts de l'île de La Réunion en 1855*, mémoire de maîtrise de Lettres modernes, Université de La Réunion, 1999, 90 p.

fortement en considérant les conclusions apportées dans la première partie de notre article.

Ces différents parcours d'une micro-histoire sociale fournissent de multiples éclairages aux divers champs de la vie politique.

### III – Le renouveau politique

- **Les lois électorales favorisent de nouveaux élus**

Dans notre approche de la diversité des fortunes, nous avons mis en exergue l'effritement de la part de la grande propriété entre 1878 et 1902, en imputant la cause aux mauvaises conditions économiques. Au niveau des municipalités, les réformes législatives du 4 mars 1882 et du 5 avril 1884 ont rempli également leur rôle dans le renouvellement des élites politiques. La nomination du maire, non plus par le gouverneur, mais par le conseil communal élu, change la donne.

#### Profil socioprofessionnel comparé des élites politiques avant et après la loi municipale du 5 avril 1884

| Secteurs  | Répartition exprimée en % |           |
|---|---------------------------|-----------|
|   | 1870-1879                 | 1884-1894 |
| Secteur 1 :<br>grands propriétaires de biens-fonds, industriels, négociants         | 41,4                      | 18,7      |
| Secteur 2 :<br>professions scientifiques, techniques et gestionnaires               | 20,7                      | 40,6      |
| Secteur 3 :<br>hauts fonctionnaires, cadres de l'administration coloniale et locale | 6,9                       | 3,1       |
| Secteur 4 : moyens et petits propriétaires, commerçants                             | 31                        | 28,1      |
| Secteur 5 : employés, ouvriers, artisans et cultivateurs                            | 0                         | 9,3       |
| Total   | 100                       | 100       |

Il est patent, d'après ce tableau, que les grands propriétaires de biens-fonds, industriels et négociants (secteur 1) ont été remplacés par les professions scientifiques, techniques et gestionnaires (secteur 2). Cette évolution correspond aux canons républicains de la promotion de cette nouvelle « caste » à talents. Notons que les « petits » (secteur 5 : employés, ouvriers, artisans et cultivateurs) font également leur entrée au sein de ces assemblées, puisqu'ils étaient complètement absents de la direction des communes entre 1870 et 1879, pour approcher le dixième des effectifs de la décennie 1884-1894. Dans la Colonie des années 1870, la moitié des maires avait déjà été nommée comme conseillers municipaux sous le Second Empire. 5 d'entre eux occupent déjà le poste de magistrat à l'avènement de la République : Auguste Cornu à la Plaine-des-Palmistes, Hippolyte Féry d'Esclands à Sainte-Suzanne, Félix Frappier de Montbenoit à Saint-Pierre, Ernest Loupy à Saint-André. Adolphe Richard, maire de Sainte-Suzanne,

avait sous le régime politique précédent présidé aux destinées de la Plaine-des-Palmistes. Il s'agit davantage d'une continuité, et les gouverneurs font le choix de la stabilité, d'une République conservatrice. Les hauts fonctionnaires avaient néanmoins intégré les enjeux républicains niveleurs et égalisateurs des nouvelles institutions en nommant des descendants d'affranchis à des responsabilités politiques élitaires, rappelons qu'ils sont deux à la fin des années 1870 : Alexis Charlette et Armand Alidor.

Il faut dire quelques mots du premier d'entre eux. Sous le Second Empire, Alexis Charlette s'était hissé au poste d'adjoint au maire de Saint-Benoît, et cette charge était loin d'être acceptée par tous. Le baron de Bouvines, adjoint qui a délégué en l'absence du maire, entre en conflit avec Charlette, autre adjoint, qui aurait outrepassé ses droits en remplissant les fonctions d'officier de l'état civil alors que le baron se trouve en la place. Mais ce dernier éprouve quelque réticence à célébrer les unions de personnes de couleur qui s'adressent naturellement à un des leurs. Le maire Patu de Rosemont intervient pour dissiper le conflit en faveur de Charlette<sup>740</sup>.

Après l'application de la loi du 4 mars 1882, rendant le droit à tous les conseils municipaux d'élire leur maire et consacrée par la grande loi du 5 avril 1884, ces nouveaux visages représentent un dixième des élus. Citons, entre autres, Auguste Babet, Charles Fanchin, Denis Senaud, Emery Talvy.

La régénération est, dans un premier temps, moins évidente pour la présidence du Conseil général. L'extension de la loi organique du 10 août 1871<sup>741</sup> aurait dû permettre de rompre avec la tradition impériale qui donnait la prééminence aux grands propriétaires. Le sucrier Charles Desbassayns en était resté le maître incontesté pendant de nombreuses années. Il était secondé à la vice-présidence par des planteurs non moins importants comme Robin, Adrien Bellier, sans oublier Benjamin Vergoz qui a dirigé les travaux de cette assemblée. Les Louvart de Pontlevoye, Féry d'Esclands, Dureau de Vaulcomte incarnent encore cette autorité des notables dans les affaires publiques. La fin du XIX<sup>e</sup> siècle marque l'avènement d'une bourgeoisie diplômée (avocats et médecins du secteur 2). Les changements se manifestent progressivement, et la loi de 1871 n'a pas agi sur un mode opératoire semblable à celles de 1882 et 1884. L'élection du président du Conseil général dépend d'un collège de personnalités politiques qui célèbre le plus éminent d'entre eux. Les permutations entre le premier (grands propriétaires de biens-fonds, industriels et négociants) et le deuxième (professions scientifiques, techniques et gestionnaires) secteurs correspondent à la disparition d'une ancienne génération (mort des possédants latifundiaires Bridet, Féry d'Esclands, Louvart de Pontlevoye) et le remplacement par une autre obéissant à d'autres critères (les juristes Choppy, Hermann, Le Cocq du Tertre, les médecins Auber, Isautier). Les mutations du personnel politique s'effectuent en douceur. Au contraire, la commune est une cellule

---

<sup>740</sup> ADR 2 O 99, *Archives communales*, Lettre du maire de Saint-Benoît au directeur de l'Intérieur le 15/4/1864.

<sup>741</sup> Cette loi permet au Conseil général d'élire son président à l'ouverture de chaque session.

administrative de base, plus démocratique, plus « républicaine », la loi frappe sans ménagement les forces notabiliaires impériales.

Les conséquences sociopolitiques des dispositions juridiques varient d'un mandat à l'autre. Les enjeux ne sont pas les mêmes suivant la fonction politique convoitée. Chaque consultation possède sa caractéristique propre, les intérêts des candidats et les attentes des électeurs sont censées être spécifiques au scrutin envisagé. Nous nous proposons maintenant d'en concevoir la multiplicité des aspects.

- **Multiplication et valorisation des élites politiques**

La multiplication des élites politiques peut être considérée comme une conséquence de la différence d'approche qu'ont les élites traditionnelles et modernes de la société. Pour les premières, celles-là même qui ont disposé de la totalité des pouvoirs sous le Second Empire, la vision du monde qui les entoure est monolithique et s'appuie simultanément sur plusieurs forces telles que nous les avons énoncées ci-dessus. Il n'y a pas de place pour une pluralité et une diversité d'élites. Les secondes, modernes, en faisant l'apologie du *demos*, de la *res publica*, s'attendent à une confrontation des idées, des valeurs, en somme à une hétérogénéité. Pour éviter cette unicité de la pensée, de la communauté, les « modernistes » de La Réunion ont réclamé et soutenu la décentralisation qui avait pour objectif de détruire l'esprit jacobin excessif du Bonapartisme. Concrètement, cela s'est traduit par le renouveau de la représentation parlementaire qui siège enfin durablement au sein des assemblées délibératives et législatives de la Grande Nation. Au niveau de l'organisation municipale, 9 communes ont été créées entre 1870 et 1914, soit pratiquement le double, puisqu'il n'y avait que 12 communes réelles aux débuts de la République. Cette meilleure organisation spatiale s'était imposée d'elle-même en raison des nombreux isolats enfermés par les remparts naturels du massif montagneux. Le nombre de conseillers généraux est quant à lui passé de 24 à 36 membres compte tenu de l'accroissement de la population, et tente d'équilibrer le poids de Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre.

Cette multiplication des élus a pour répercussion de valoriser ce corps politique qui, sous la République, se détache des autres pouvoirs et entend accélérer son autonomisation. Il s'affirme parce que son rôle s'accroît, parce qu'il parle, agit, au nom de la collectivité, ou partie de cet ensemble, d'un groupe. Auparavant, le chef de la Colonie avait seul le choix des membres des conseillers municipaux, et partageait avec ses propres mandants le droit de désigner les membres du Conseil général, de sorte qu'il était devenu le seul électeur véritable, chargé de former des assemblées consultatives. La rupture est de taille. Le gouverneur peine désormais à se faire respecter, sa nomination politisée le conduit à s'intéresser aux luttes dont les divisions sont de plus en plus tranchées, vigoureuses, combatives. Cet accroissement du rôle des élites politiques dans la vie de la Nation leur confère une domination grandissante sur les autres entités élitaires. Le pouvoir de l'Église s'amointrit sous l'effet des lois de laïcisation et de sécularisation – grandes matrices de la

République – l'administration est investie par des politiciens de toutes sortes, tandis que l'homme public est de plus en plus tenté par un milieu affairiste qui renforcerait sa position au sommet de la société.

## Conclusion

1914 marque la limite chronologique de notre étude. La République hésitante du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle a fini par s'imposer. À La Réunion, les élites politiques traditionnelles d'avant 1870, qui s'appuyaient sur plusieurs sources de prestige social, économique, d'autorité publique et spirituelle, ont perdu de leur superbe. La consubstantialité des pouvoirs touche à sa fin, et l'heure est plus que jamais à la dissociation de ces élites. « L'aristocratie » du sucre se cramponne à la gestion des affaires municipales dans la partie du Vent et résiste assez bien au Conseil général, en fournissant encore le tiers des présidents de cette assemblée.

La rupture n'est pas brutale, et des interférences existent toujours. Des élites modernes, au sens de républicaines, ont émergé. Nous annonçons, à l'instar de Gambetta, qu'il y a bien « la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle ». Il s'agit d'une élite de capacités, de médecins, d'hommes de loi, d'ingénieurs, mais aussi d'une petite bourgeoisie besogneuse de commerçants, de moyens propriétaires. Ces catégories, sociales intermédiaires, à mi-chemin entre le monde du grand capital et les petits, vivant correctement mais sans ostentation, représentent 65 % de notre échantillon. Nous pouvons affirmer qu'il y a changement, et que c'est sans doute ces mutations dans le recrutement social de nos hommes politiques qui enracinent notre idée de Colonie républicaine. Elle n'exclut plus la population de couleur des responsabilités, ni les milieux des travailleurs manuels et des petits salariés. Il est indéniable que la Colonie républicaine de La Réunion a changé. Une circulation des élites, plus libre, est tangible sous la Troisième République. L'application des préceptes de la Révolution semble avoir été opérante, c'est la liberté sous toutes ses formes : la responsabilité des gouvernants devant les gouvernés, la liberté d'accès aux fonctions électives des milieux les moins favorisés, la liberté de pensée qui libère l'homme de la domination de l'Église. Il était hier encore impensable qu'un modeste cultivateur pratiquement analphabète puisse prétendre à des fonctions éditaires, qu'un homme de couleur puisse se hisser au plus haut niveau de la représentation parlementaire, qu'un immigrant engagé, coolie, puisse être élu maire. Mais cette intégration est partielle et ambiguë...

Liberté ne signifie pas pour autant égalité. Les nouveaux venus sont cantonnés dans certains rôles : une mairie de petite ou moyenne envergure, voire la représentation d'un canton pour ces catégories sociales les plus modestes. La perspective d'ascension est ensuite verrouillée : la présidence du Conseil général, le Sénat, sont les chasses gardées de vieilles familles politiques qui ont la mainmise sur ces postes et cooptent leurs mandataires. Il reste la Chambre des Députés qui aurait dû, par son mode de désignation démocratique, ouvrir largement ses portes aux hommes du peuple. Mais

Gasparin semble bien seul dans son aventure, avec ses allures de don Quichotte des temps modernes.

A l'opposé, c'est une illusion de croire à la disparition du monde des grands propriétaires. Il exerce toujours un pouvoir d'attraction sur l'ensemble de la société créole, sur les élites politiques « nouvelles couches », celles-là même qui sont leurs pourfendeuses. La figure emblématique et écrasante du maître sur sa plantation est encore, dans tous les esprits, synonyme, signe, de réussite sociale. Lorsqu'un médecin ou un notaire cherche à diversifier ses revenus, il pense encore à la terre, parce que cette perspective d'investissement, d'enrichissement, est inscrite dans l'imaginaire collectif, malgré les derniers mauvais jours, comme la « poule aux œufs d'or » qui a permis des fortunes faciles.

Les nouveaux hommes forts du régime politique sont diplômés, exercent des professions libérales de caractère intellectuel, s'arrogent les mandats électifs les plus glorieux, celui de député ou de sénateur, et contrôlent en outre les communes les plus importantes, Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre, mais aussi la présidence du Conseil général. Ils sont censés mériter leurs fonctions par leurs talents, sous la Troisième République, elles sont de plus en plus fondées sur la formation.

Une élite sociale en remplace une autre et figure certes cette incarnation républicaine fondée sur la méritocratie, mais dans un contexte éminemment colonial...